



Aujourd'hui le 2 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 51 593 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 1 175 personnes sont hospitalisées, 161 personnes sont aux soins intensifs et 4 713 personnes sont malheureusement décédées.

Lors d'un point de presse en matinée, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais, et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, a rappelé la situation difficile dans les CHSLD en raison du manque d'effectif.

Le premier ministre a rappelé les 10 000 postes de préposés en CHSLD à pourvoir, et a dévoilé le nouveau programme accéléré Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé. Il a indiqué que les inscriptions sont ouvertes dès maintenant sur [Québec.ca/devenirprepose](https://quebec.ca/devenirprepose), et les premières sessions de cours débuteront à la mi-juin.

Il a lancé un appel aux jeunes à s'inscrire à cette formation accélérée et rémunérée qui mènera à des postes de préposés aux bénéficiaires à temps plein en septembre prochain.

Il a indiqué espérer trouver des solutions à long terme pour améliorer la situation dans les CHSLD.

MODALITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION POUR LES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

Le ministre de l'Éducation a quant à lui dévoilé les détails de ce nouveau programme de formation offert en accéléré sur une période de trois mois, pour un total de 375 heures. Il conduira à une attestation d'études professionnelles (AEP). La formation sera offerte selon un mode hybride : 120 heures en centres de formation suivies de 255 heures en formule travail-études, soit 103 heures en formation à distance (environ 2 jours par semaine) et 152 heures en établissement (environ 3 jours par semaine).

Les candidats inscrits à ce programme apprendront notamment à prévenir les infections et la contamination, à développer une approche relationnelle apportant du soutien et du réconfort et à fournir des soins d'assistance aux personnes.

Les élèves recevront une bourse équivalant à 760 \$ par semaine pendant leur formation. Ils seront ensuite assurés d'un emploi dès l'obtention de leur attestation, avec un salaire annuel à temps complet de 49 000 \$ qui comprend les primes issues du décret relatif à l'état d'urgence sanitaire.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant sur [Québec.ca/devenirprepose](https://quebec.ca/devenirprepose), et les premières sessions de cours débuteront à la mi-juin.

Pour plus de renseignements quant à cette nouvelle offre de formation : [Québec.ca/devenirprepose](https://quebec.ca/devenirprepose).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Vous trouverez [ICI](#) une lettre de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, M^{me} Geneviève Guilbault, confirmant l'acceptation par le Conseil des ministres de la demande de la FQM de reporter le paiement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec. Vous trouverez la lettre de la demande en cliquant [ICI](#). Le ministère vous informera rapidement sur les modalités de ce report.

CONFIRMATION DE L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX CAMPS DE JOUR

Le gouvernement du Québec a confirmé aujourd'hui qu'il accordera aux camps de jour privés et municipaux une aide financière substantielle pour permettre leur ouverture cet été dans le respect des consignes de la Santé publique.

Les camps de jour certifiés pourront compter sur une aide pouvant aller jusqu'à 11 millions de dollars, dont les modalités seront définies ultérieurement. Cette aide leur permettra, entre autres, de procéder à l'embauche de personnel et de relever les défis liés à leurs opérations dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne les municipalités, un exercice visant à faire le portrait des impacts financiers de la COVID-19 pour ces dernières est en cours. Toutes les municipalités ont été informées par lettre que les coûts supplémentaires associés à la tenue des camps municipaux seraient considérés lors de cet exercice.

Par ailleurs, les sommes prévues au budget 2020-2021 concernant le partage de locaux entre les municipalités et les écoles pourront être utilisées au bénéfice des camps de jour qualifiés et des camps municipaux. Cette mesure permettra aux camps d'utiliser les locaux des écoles, ce qui devrait faciliter le respect des consignes de distanciation sociale.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

PRINCIPES DE TOLÉRANCE ET MESURES SPÉCIFIQUES POUR LE SUIVI DU PLOMB À L'ÉTÉ 2020

Nous souhaitons porter à votre attention une récente mise à jour du document *Assurer la production et la distribution de l'eau potable pendant la pandémie de COVID-19 - Document à l'intention des clientèles visées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable*, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ce feuillet précise les attentes du ministère en lien avec le suivi de l'eau potable distribuée découlant de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Règlement) pendant la pandémie.

Les principales précisions ajoutées au document permettent de répondre aux questions formulées par plusieurs responsables municipaux dans les dernières semaines concernant les attentes du ministère à l'égard du suivi du plomb pour la période estivale 2020. Les voici :

Principes de tolérance et mesures spécifiques pour le suivi du plomb à l'été 2020

À l'automne 2019, le gouvernement annonçait que l'encadrement réglementaire du plomb dans l'eau potable allait être modifié et que les responsables devraient prévoir, dès l'été 2020, un protocole d'échantillonnage comportant une période de stagnation. Le gouvernement réitère l'importance de cette nouvelle façon de faire pour caractériser la présence du plomb dans l'eau potable. Toutefois, conscient de la situation actuelle liée à la pandémie, les principes de tolérance et les mesures spécifiques suivantes sont à considérer.

Principes :

- La santé des personnes impliquées (travailleurs ou résidents) prime sur le respect du suivi réglementaire du plomb. Il est préférable de diminuer le nombre d'échantillons à prélever, quitte à n'en prendre aucun, que de risquer la santé des personnes;
- La fiabilité des résultats prime sur le respect de la fréquence. Il est préférable de diminuer le nombre d'échantillons à prélever, quitte à n'en prendre aucun, que d'obtenir des résultats qui seront remis en question.

Attentes spécifiques à l'égard du suivi qui serait réalisé :

- Le suivi doit se faire uniquement dans les bâtiments désignés à cette fin dans le Règlement;
- Ces bâtiments doivent être en fonction depuis au moins une semaine (et présenter plus de 25 % d'occupation) pour que les résultats soient représentatifs;
- Le suivi doit être réalisé pendant la période prévue par le Règlement, soit du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre;
- L'échantillonnage doit être réalisé par un opérateur reconnu compétent, ou sous sa supervision, conformément au Règlement;
- L'échantillonnage devrait être réalisé en considérant une période de stagnation de 30 minutes;
- L'utilisation d'un robinet extérieur est à proscrire dans ce cas parce que l'eau qui en est issue n'est pas représentative de celle qui est consommée et qu'un tel robinet n'est pas visé par le chapitre III (« Plomberie ») du Code de construction du Québec, qui limite la teneur en plomb de la robinetterie.

Le document complet est disponible [ICI](#).

RECOMMANDATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE POUVANT ÊTRE UTILES AUX MUNICIPALITÉS

Grâce à une collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), il est maintenant possible de trouver facilement ses recommandations pouvant être utiles aux municipalités du Québec sur le site [Le pointeur](#). Initié conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'outil Le pointeur vise à guider les élus-es, les gestionnaires et les professionnels municipaux afin de rendre leurs actions quotidiennes favorables à la qualité de vie de leurs citoyens, et ce, à l'intérieur même de leurs dossiers quotidiens.

Pour faciliter la recherche des recommandations pertinentes aux municipalités, il en a été convenu, de concert avec l'INSPQ, de les regrouper sur un même site. Les liens proposés mènent aux recommandations mises à jour par l'INSPQ.

Vous les trouverez [ICI](#).

WEBINAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Mercredi 10 juin 2020, 9 h 30 à 10 h 30

Les aspects légaux des difficultés financières des entreprises

Certaines entreprises faisant partie de votre portefeuille d'investissement envisagent les semaines et les mois à venir avec une grande appréhension. Certaines s'en sortiront, mais malheureusement d'autres seront contraintes de fermer, ou du moins, elles se retrouveront face à un mur financier. Personne ne souhaite un tel scénario, mais il y a fort à parier que vous serez confrontés à ce genre de situation.

La FQM et la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ vous propose un webinaire qui se veut un résumé de la 2^e journée de la formation « Contrats et aspects juridiques ». Appeler une caution, faire valoir ses droits hypothécaires, connaître les options d'une entreprise en cas de difficulté, réagir au dépôt d'une proposition concordataire dans le cadre de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, voilà des sujets importants que Caroline Dion du service juridique du Fonds de solidarité FTQ abordera avec vous durant cette heure.

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé le rôle du Canada comme leader et allié pour combattre l'injustice et le racisme. Il a rappelé la présence de systèmes qui perpétuent le racisme, non seulement aux États-Unis, mais également au Canada, et la nécessité d'agir collectivement.

Le premier ministre Justin Trudeau a ensuite indiqué l'importance d'une approche collaborative pour vaincre la pandémie. Il a rappelé l'aide octroyée aux provinces au niveau de l'approvisionnement en équipement médical et de protection. Il a rappelé les nombreux investissements pour augmenter la capacité de production des entreprises d'ici relativement pour l'équipement médical de protection et

des tests de dépistage. Il a indiqué que les efforts pour renforcer cette capacité étaient d'autant plus essentiels avec la relance de l'économie qui s'accompagnera d'une hausse de la demande en équipement.

Il a indiqué que la composition du Conseil de stratégie industrielle avait été annoncée aujourd'hui.

La formation municipale à distance

